



N° 75761 du 17 OCT. 2018
GEND/DPMGN/SDGP/BPSOGV/2SOGCG

DIRECTION GÉNÉRALE
DE LA GENDARMERIE NATIONALE

DIRECTION DES PERSONNELS MILITAIRES DE LA
GENDARMERIE NATIONALE

SOUS-DIRECTION DE LA GESTION DU PERSONNEL

BUREAU DU PERSONNEL SOUS-OFFICIER DE
GENDARMERIE ET VOLONTAIRE

LE MINISTRE DE L'INTÉRIEUR

VU le code de la défense ;

VU le décret n° 2008-952 du 12 septembre 2008 modifié, portant statut particulier du corps des sous-officiers de gendarmerie ;

VU le décret n° 2011-388 du 13 avril 2011 modifié, fixant les indices de solde applicables aux corps militaires de la gendarmerie nationale,

DÉCIDE

Art. 1er. L'échelon exceptionnel de major est attribué à compter du 1^{er} novembre 2018 aux 2 sous-officiers dont le nom suit :

Région de gendarmerie d'Île-de-France, zone de défense et de sécurité de Paris.

Genet Jean-Louis Nigend : 118649 Numéro de livret de solde : 5 220 060

Région de gendarmerie Grand Est, zone de défense et de sécurité est.

Cortina Philippe Nigend : 128296 Numéro de livret de solde : 5 279 543

Art. 2. La présente décision sera notifiée aux intéressés dans les formes réglementaires.

Le récépissé de notification sera classé au dossier des intéressés.

Pour le ministre et par délégation,

Le général Olivier COURTES
Sous-directeur de la gestion du personnel

